

# Le Messager Français

JOURNAL COMMERCIAL, LITTERAIRE ET POLITIQUE.

DÉBUT  
du  
*Journal :*

DU SAN BENITO, N. 3.

*Améliorations sociales sans Révoltes.*

LE MESSAGER paraît tous les jours, le lundi et l'ordemain de fêtes exceptés. On souscrit au bureau du *Messager*, où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

PEU  
de  
*abonnement*

3 PIATR. PAR MOIS.

## Almanach Français.

LUNDI 21 octobre. — Bataille de Sagonte (Espagne), par le général Suchet. (1811).  
MARDI 25 octobre. — Prise de Berlin (Prusse), par Napoléon (1806).

## FRANCE.

### Chambre des Députés.

PRESIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 18 août.

M. GRIZOT : En entrant dans ce débat, je veux en écarter les perspectives de parti, rien de semblable n'y peut aujourd'hui prendre place. Sans doute la gravité de la question doit nous préoccuper fortement ; les difficultés de l'avenir ne doivent pas être une chose indifférente pour nous ; à ce ne plaise que je dise rien pour chercher à assaillir le vide que la mort du prince que nous regrettons a laissé parmi nous ; les meilleures lois ne le remplaceront pas. (Très bien ! très bien !)

Le sentiment unanime de douleur qui s'est manifesté dans la nation doit cependant être un sujet de tranquillité et de confiance pour le pouvoir. La monarchie de juillet a eu un grand malheur, mais de ce malheur est sortie pour elle une nouvelle force. Elle a regagné le baptême des larmes populaires. L'avenir est à nous ; il nous appartient, nous devons le régler ; le sera-t-il sagement ? voilà toute la question.

Aveons-nous le droit de régler cet avenir, de faire la loi qui nous est soumise ? On vous a beaucoup parlé de la révolution de 1830 : pourquoi a-t-elle été politiquement accomplie si promptement ? Parce qu'elle est entrée immédiatement dans la sphère des pouvoirs réguliers. Je n'hésite pas à le dire, la manière prompte dont la révolution de juillet a été saisie par les pouvoirs réguliers a fait le salut de la France ! Eh bien ! aujourd'hui, les pouvoirs qui ont fait une royauté en 1830 n'auraient pas le droit de faire une loi de régence ! Je le déclare, messieurs, cela serait contraire à toutes les règles, à toutes les lois du plus simple bon sens.

Si on entend dire : il existe ou il doit exister au sein de la société deux pouvoirs : l'un constitutionnel, l'autre constituant ; l'un ordinaire, l'autre extraordinaire ; l'un pour les jours ordinaires, l'autre pour les jours fériés. Cela est une chose absurde et pleine de périls, pleine

de dangers. Le gouvernement constitutionnel, c'est la souveraineté sociale organisée. Il n'y a que deux choses : le pouvoir stable, le pouvoir régulier et le pouvoir révolutionnaire, qui n'est qu'un état de transition.

J'ai vu trois pouvoirs constitutans : en 1789, Napoléon; en 1814, Louis XVIII; en 1830, la chambre des députés. Voilà les seuls pouvoirs que je connaisse ; hors de là je n'en reconnais aucun. Qu'on ne me parle pas de registres ouverts, d'appel au peuple ; tout cela n'est que simulacre et chimère... (Murmures à gauche.) Nous sommes maintenant les seuls pouvoirs réguliers, hors de nous tout est usurpation ou révolution... (Bravos au centre.)

De ce côté, tous les doutes tombent donc. Maintenant nous sommes en état de faire la loi. De quoi devons-nous nous préoccuper ? D'une seule chose ! La loi résout-elle toutes les questions dans l'intérêt du pays ? Voilà ce que nous devons nous demander ! Et, pour ma part, je suis convaincu qu'elle les résout toutes dans l'intérêt du pays. Examinons cette loi dans ses détails. On dit quelle est mauvaise, parce que la régence doit être élective. Eh bien ! je dis, non, qu'on ne peut aujourd'hui faire autrement que de consacrer la régence de droit ; c'est là suivre l'esprit de la charte. Qu'est-ce que la royauté ? c'est le pouvoir exécutif. Nous sommes à une époque où le pouvoir a besoin de force, eh bien ! que feriez-vous, en déclarant la régence élective ? vous diminueriez la force de l'autorité royale au profit d'un pouvoir mobile, et c'est ce qui ne doit pas avoir lieu aujourd'hui.

La question de la régence est pour vous un moyen de changer l'équilibre des pouvoirs constitutionnels. Vous ne pouvez aujourd'hui affaiblir la royauté pour augmenter la force d'un pouvoir mobile. La démocratie veut des lois fortes, immuables, auxquelles elle puisse obéir avec sûreté. Eh bien ! on vous demande aujourd'hui de donner aux vices de la démocratie le moyen de pénétrer dans ce pouvoir qui a pour mission de les combattre. Voilà ce qu'on vous demande par la régence élective. Aussi je n'hésite pas à la repousser de toutes mes forces.

J'accepte la régence de droit. Maintenant, qui proposez-vous pour régent avec la régence de droit ? me demandera-t-on. Celui qui serait roi si le trône était vacant. Cela est dans l'ordre des choses. Maintenant, voulez-vous que je traite la question qui a été soulevée par un des honorable préposés ? Je le ferai avec simplicité, comme je dois le faire. Que disent les lois qui régissent l'état des femmes ? Ces lois disent, les femmes sont vouées à la famille....

UN MEMBRE : Il y a des exceptions !

M. GRIZOT : Oui, il y a eu des exceptions au droit

commun ; mais à quelle époque, à quel moment ? Alors que le pouvoir royal avait été poussé à son extrémité. Maintenant, lorsque cette raison n'existe pas, voulez-vous violer les règles du bon sens humain... (Mouvement.) Je dis que poser ainsi la question, c'est la résondre... .

A gauche : Non pas ! non pas !

M. GRIZOT : On a exprimé des sentiments dignes, nobles, généreux, que je respecte, mais qui ne peuvent nous porter à changer les lois. Je sais bien qu'il y a eu des régences de femmes, qu'il y en a eu en France ; mais savez-vous où ces régences ont puisé leurs sources ? dans l'esprit féodal et dans l'esprit de cour. Le pouvoir d'une femme peut exister là où il y a des châteaux et des palais ; mais là où il n'y a ni châteaux ni palais, le pouvoir de la femme est impossible.

L'Europe occidentale seule peut être gouvernée par des femmes ; en Espagne, en Portugal, en Angleterre, les femmes peuvent gouverner. Eh bien ! supposez un instant que la France et tous ces pays soient gouvernés par des femmes, et dites-moi s'il y aurait là un gage de sécurité pour l'Europe ! Il y a des raisons qui répondent assez du contraire et que je n'ai pas besoin de dire. (Rumeur.)

La régence d'une femme n'est pas plus admissible dans le sein de cette chambre que la régence élective. Maintenant, la loi que nous vous proposons est-elle bonne ? Elle fortifie la dynastie de juillet ; elle consolide nos institutions, elle donne une nouvelle puissance à la monarchie constitutionnelle ; enfin elle atténue, autant qu'il est possible de le faire, les tristes effets de l'affreux malheur que nous déplorons. Je n'ai plus qu'une chose à dire : la loi est une loi d'intérêt général ; que la chambre discute donc en faisant abstraction de toutes les questions personnelles, de toutes les questions ministérielles, nous ne lui demandons rien de plus. (Approbation au centre gauche.)

Voir nombreux : A demain ! à demain !

M. DU TOQUEVILLE : Il y a deux questions dans le débat : celle des personnes et celle des principes. Quant à la première, je suis d'accord avec M. le ministre, que la régence doit être accordée aux oncles de M. le comte de Paris, mais je nie que nous ayons le droit d'enlever aux parlementaires futurs ce que je considère comme leur privilège exclusif. (Rumeur.)

L'honorable membre soutient ensuite que le principe de l'héritage de la régence n'a pas été suivi dans aucun pays, parce que c'était un principe qui ne peut être admis. M. le ministre des affaires étrangères, qui a été pour tout le monde un historien célèbre, ayant déclaré pour quelques uns un grand ministre, sait bien qu'il ne pourrait apporter aucun exemple à l'appui de sa doctrine

ternelle une heure plus tard. Il lui fut impossible de décider, comme de coutume, avec les fournisseurs, sans résérer préalablement à madame Lauter, de quoi elle se vengerait en parlant d'elle avec le plus grand mépris, et en la peignant comme une femme qui, après avoir poussé son mari au suicide, par sa conduite dépréciée, venait aujourd'hui avec ses deux enfants astreints, gruger ce bon M. Chaumier, et faire dans la maison un embarras qui ne lui convenait pas. Elle ne manquait jamais une occasion d'être désagréable à madame Lauter, et il y avait quelque chose de cassé ou de gâté, c'était toujours, selon elle, par Léon ou par Geneviève ; quoique les quatre enfants fussent traités sur le pied de la plus parfaite égalité, qu'ils fussent habillés de même, comme s'ils eussent été tous quatre frères et sœurs. La seule Modeste n'admettait pas cette égalité ; elle servait toujours à table les petits Chaumier, ayant les petits Lauter ; elle trouvait toujours moyen de laisser prendre à ceux-ci une soupe de petits soins dont elle se chargeait volontiers pour les autres ; elle nettoyait la chambre de madame Lauter avec une négligence si affectée, que celle-ci seignit que cela la gênait qu'on entrât dans sa chambre, et prit le parti de la balayer elle-même. Quand elle revenait de la provision, elle rapportait à Rose, des fruits secs ou des friandises sans en donner à Geneviève ; mais la petite Rose venait d'elle-même partager avec sa cousine ; alors, Modeste se plaignait que Geneviève eût jeté par terre des noyaux de cer-

ises. Pendant un an elle s'obstina à servir, à table M. Chaumier ayant sa sœur, quoique, pendant un an, M. Chaumier ne se laissa pas servir une seule fois le premier. Madame Lauter faisait semblant de ne pas s'apercevoir de ses impertinences et ne s'appliquait qu'à lui ôter l'occasion de les renouveler. Mais les domestiques, comme les chiens, ne reconnaissent qu'un maître dans une maison, et les devoirs de la domesticité prennent toujours moins durs à remplir à l'égard d'une personne d'un autre sexe.

D'ailleurs l'inégalité entre deux femmes ne se manifeste pas d'une manière aussi évidente qu'entre les hommes. L'esprit, les talents, une certaine autorité, séparent suffisamment les hommes ; mais, entre les femmes, il ne peut y avoir d'inégalité réelle que celle de la beauté. Les servantes, comme les maîtresses le savent bien, il n'est pas une femme qui ne se désole d'avoir auprès d'elle une trop jolie servante.

Un artiste, un homme politique, un homme d'esprit, ne sont certainement pas de la même race qu'un domestique ; mais on peut (les exemples ne manquent pas), quand on veut, faire d'une jolie chambrière une duchesse à peu près présente.

Madame Lauter, toute jolie femme qu'elle était encore, ne jouissait même pas du bénéfice de cet avantage qu'elle possédait sur Modeste, laquelle n'était plus jeune, et n'avait jamais été belle ; car les femmes ne peuvent apprécier leur beauté que par les hommages

## FEUILLETON.

### Geneviève.

(Suite.)

Mme Lauter avait parfaitement compris dès le premier jour de son arrivée à quel point sa présence était désagréable à Modeste, et elle était bien décidée à ne rien négliger pour vaincre cette antipathie que lui laissait voir madame Rolland. Elle lui fit quelques petits cadeaux d'objets de toilette, mais madame Rolland affecta de n'en faire aucun usage ; elle essaya d'être avec elle polie et même affectueuse, mais le premier jour qu'elle l'appela Modeste, celle-ci lui répondit que monsieur l'appelait ainsi, mais que toutes les autres personnes l'appelaient madame Rolland. Ce à quoi madame Lauter s'empressa de se soumettre. Mais quelle fut sa résolution, il y avait des usurpations qu'elle était obligée de faire ; ainsi d'accord avec son frère, elle se chargea de la dépense qui, jusque là avait été faite sans contrôle par Modeste, elle fit rentrer Modeste à l'état de domestique vis-à-vis de Rose, qui n'aurait pu que perdre aux fagonnes vulgaires et à la mauvaise humeur de maman Modeste, comme elle l'avait appelée jusque là. Ce ne fut plus à elle que s'adressa Albert pour les objets dont il avait besoin, ou pour quitter le lundi la maison pa-

L'auteur termine en proposant de désigner nominalement dans la loi celui des oncles du prince royal auquel la régence serait confiée. Ce serait le moyen de concilier à la loi les suffrages de ceux qui veulent avant tout conserver le principe du droit électif.

M. Turenne : Je demande la parole.

De toutes parts : A demain!

La séance est levée.

#### LA CIVILISATION RUINANT LES PAUVRES.

##### *Exempt de l'Angleterre.*

(Suite et fin).

Sous la féodalité nobiliaire, les grands propriétaires, qui étaient des seigneurs, ensuient rougi de se livrer au commerce et à l'industrie. Ces fonctions entraînaient dérogation. Alors, aussi, la masse des travailleurs acquérira de jour en jour de nouvelles ressources; les classes moyennes se formaient, le tiers état devenait puissant et la noblesse s'affaiblissait. Il n'en est plus de même de nos jours, où la prépondérance croissante de l'industrialisme a remplacé la noblesse de robe et d'épée par la noblesse de l'argent, et les écussons par le coffre-fort dont le poids détermine la hiérarchie des rangs et l'ordre des préséances. Aussi, tous ceux possédant sont maintenant doublément excités, et après à exploiter, spéculer, commercer, agiter et faire valoir. Puis, outre la puissance de leurs capitaux individuels, les grands possesseurs de la richesse ont la puissance immense que leur fournit l'association de ces capitaux; puissance qui corrobore et éteint leur coalition, déjà si menaçante, contre les masses dont ils font le blocus industriel.

Il est donc avéré que le mouvement social actuel tend à déposséder de plus en plus les classes inférieures et pauvres, au profit des classes supérieures et riches; il est avéré que l'industrie et le commerce, dont l'influence a détruit la féodalité nobiliaire, en diminue peu à peu les servitudes personnelles et directes, opérant de nos jours, en continuant leur développement, l'accroissement des servitudes collectives et indirectes, et organisant rapidement la féodalité mercantile, industrielle ou financière (Ch. Fourier, 1808) : ce qui constitue la phase de caducité de la civilisation, phase la plus douloureuse comme la plus odieuse de la vie des nations.

Ce sujet mériterait un volume pour être convenablement traité. Ce que j'en dis suffit cependant pour montrer qu'aujourd'hui tout progrès dans le système de la civilisation entraîne un péril, que toute prospérité

qu'elle attire, et dans cette maison si fermée, la beauté, qui n'avait personne pour l'admirer, cessait d'être un avantage, et même d'être quelque chose.

C'était pour les enfants une grande fete que le dimanche. Albert et Léon arrivaient de bonne heure et cependant Rose et Geneviève les attendaient. Puis de deux fois elles avaient ouvert la porte du jardin, croyant les entendre venir. Ce jour-là on avait fait cuire une galette, et toute la maison était sens dessus dessous. Les garçons arrivaient toujours avec quelque nouveau jeu, un peu plus bruyant et mortel qu'il ne convenait à des filles. Léon avait pris sous sa protection spéciale Rose, qui était si petite, que, lorsqu'elle se mêlait aux promenades, il fallait que Léon la rapportât sur ses bras. Pour Albert, il était bien loin d'être aussi compaisant pour Geneviève, qui d'ailleurs, était du même âge que lui; il l'aimait comme un camarade, sans que l'idée que c'était une fille le portât seulement à la manger dans les jeux. Il vint d'ailleurs bientôt un moment où Geneviève, qui avait treize ans, commença à ne plus se mêler aux jeux de son frère et de son cousin et de prendre une attitude calme et décente. Il leur riait alors l'idée suggérée par madame Lauter, de cultiver le jardin; on profitait de la présence d'Horace Rolland, qui avait un congé, pour le faire bêcher; après quoi, ils se chargèrent du reste.

Il y eut de grandes discussions pour la distribution du jardin; mais, quand on finit par tomber d'accord, ce fut aux dépens de Modeste. La maison fut triste pendant plusieurs mois. Gene-

vière une extension du cancer social, et que notre organisation industrielle est une grande machine qui fait des pauvres et des prolétaires; en quantité d'autant plus grande que son travail est plus considérable et son mouvement plus accéléré.

« Oui, à l'époque de vieillesse qu'elle a atteint, la civilisation fait des pauvres, et le mouvement qui l'emporte vers la féodalité industrielle est si énergique, que l'Angleterre, qui avait laissé aux siens une dernière boîte, la leur rendra aujourd'hui.

Elle ruine les pauvres!

Elle bien! lumineux philosophes, brillants économistes, savants politiques, grands hommes qui chutent la perfectibilité sur tous les tons que dites-vous de ce progrès que nous accomplissons? N'est-ce pas contents et fiers des gâteaux de votre civilisation tant aimée? — Lisez les aléas suivants sur le sort des populations agricoles de l'Angleterre, qui s'étoit empressé de leur faire des avances. »

« Remarquons bien l'état des choses, état qui ne peut qu'empirer en continuant dans le même système. La petite industrie, la petite culture, la petite propriété sont dans les plus mauvaises conditions pour produire et prospérer fort peu. Le commerce se trouve, par la surabondance exubérante de ses membres, et par la concurrence des grands magasins, dans la nécessité de falsifier et sophistiquer les produits qui lui passent entre les mains. — D'un autre côté, la population augmente dans une proportion tellement effrayante, que son chiffre d'accroissement est actuellement, en Angleterre, de cinq cents personnes par jour. La civilisation ainsi accélérée n'a qu'une issue : l'économie politique la lui indiquera comme on vient de voir; elle posera en principe, en vue de l'intérêt général, qu'il faut augmenter la production, et pour cela faire supprimer la petite culture, la petite industrie qui produit peu et mal, et le petit commerce qui détériore les produits; elle concourra forcément, dès lors, à la suppression de la petite propriété, ainsi qu'elle a conclu naguère, comme on sait, à la suppression de la grande, en favorisant de ces hauts, puissants et savants conseils les lois d'expropriation révolutionnaire. Entre-temps, la force des choses complètera, aux chants de triomphe de l'économie politique, la spoliation déjà si avancée de la masse par la minorité toute-puissante; le sol sera intégralement envahi par de modernes conquérants industriels; les capitaux et le pouvoir appartiendront légalement et légitimement à des seigneurs mercantiles. La concurrence dépréciative du salaire livrera le proléttaire

moraux, ont été vendus à vil prix; en quelques lieux même la vente de l'habitation du pauvre a suivi celle de ses bestiaux, et les malheureux paysans dépossédés, sans qu'aucune compensation vienne adoucir le coup qui les frappait, ont été obligés d'avoir recours au fonds des pauvres pour le soutien d'eux-mêmes et de leurs familles. Quelques uns de ces biens, il est vrai, laissés à tous le droit de devenir acquéreurs d'une portion de terrain soumis à la clôture, mais les mesures ont été tellement prises que le prix énorme du bill lui-même, celui du meubrage et une infinité d'autres frais, qui montent souvent ensemble à plus de dix livres par acre, ont profondément empêché ceux auxquels les concessions essentielles étaient les plus nécessaires, de prendre part à la vente. Ceux qui le tentèrent se trouvèrent ensuite plus malheureux que les autres, parce que les sacrifices qu'ils avaient faits pour devenir propriétaires, les avaient privés du capital nécessaire pour mettre leur lot en valeur. Où il a été empêché souvent à termes onéreux, leur portion à presque toujours fini par être la proie de l'épicier, du marchand du village, qui s'étoit empressé de leur faire des avances. »

« Parmi les causes qui ont aggravé la position des laboureurs, il faut placer les enclos-séchets ou actes du parlement qui ont ordonné la clôture et la distribution entre les grands propriétaires des terres communales, des terrains vagues, etc.; plus de sept millions d'acres de ces terres ont déjà été clos. Il ne restera bientôt plus que les roches, les brousses et les terrains absolument stériles qui ne soient pas enclos. Certes, on ne peut révoquer en doute ce qu'avancent, dans la défense de cette mesure, les économistes anglais; elle a pour résultat définitif l'accroissement de la richesse du pays. Elle était nécessaire par l'augmentation annuelle de la population par la décadence de l'agriculture, qui souffre tant du système suivi par les magistrats dans la distribution des fonds provenant de la taxe des pauvres, par l'augmentation du prix des denrées, et par l'obésion fiscale à faire du déficit annuel de la production de ces denrées, qui oblige à une importation onéreuse. On ne peut accuser en effet que ces terres ne soient plus productives, mieux cultivées entre les mains de riches propriétaires qui peuvent faire facilement les avances souvent considérables qu'elles demandent en rapport, et qu'en définitive la communauté ne gagne rien pour ce changement. Mais cette mesure, quelque juste qu'elle paraîse à cause de ses résultats ultérieurs, n'en a pas moins pour résultat immédiat la ruine d'un grand nombre de pauvres qui jouissaient du droit de parcours, du droit de pâture sur les communes pour leurs bestiaux, du droit tout aussi important à leur bien-être de couper le bois ou de lever la tourbe nécessaire à leur chauffage, et même en beaucoup de cas, la charogne nécessaire à la construction de leurs modestes habitations.

« Partout où l'enclous a été effectué, le nombre des vaches nourries par le pauvre, et qui nourrissent à leur tour sa famille, a considérablement diminué; souvent même elles ont disparu jusqu'à la dernière: les dix moutons que chacun d'eux achetait, moyennant six pences par an, le droit de mener sur les com-

meilleure et Rose le dimanche, si quelqu'un frappait à la porte, se laissaient d'un mouvement involontaire, puis se rassemblaient en se regardant. Elles ne avaient que les jeux qui se jouaient à quatre; à toute distraction qui leur venait dans l'esprit, il fallait renoncer parce qu'on n'était que deux. Si elles avaient envie de quelques fruits, de quelques fruits rares, elles disaient : Ah! si Léon était ici! Si Léon n'était pas à Paris! En ce cas il parlait moins souvent d'Albert que de Léon, parce qu'il n'était pas aussi accustomed à se reposer et à s'appuyer sur lui. Léon était bâti, et d'ailleurs c'était une de ces natures généreuses qui sentent le besoin de protéger et de soutenir. Geneviève avait un peu du caractère de son frère, et c'est ce qui leur inspirait, à tous deux, un tendre attachement pour leurs cousins. Albert et Rose, au contraire, avaient moins besoin d'aimer que d'être aimés; mais ils se laissaient faire avec tant de grâce et de charme, qu'on n'osait désirer de leur part une affection moins passive.

Les choses allèrent ainsi jusqu'au moment où les deux garçons partirent pour terminer leurs études à Paris. Geneviève avait alors seize ans et Rose quatorze. Elles s'occupèrent pendant quinze jours des préparatifs du départ. Pour les deux jeunes gens, ils étaient tout entier de l'orgueil inquiet du premier voyage. Au jour de la séparation on s'embrassa, on se promit de s'écrire. La voiture partit, les deux filles se prirent à pleurer, madame Lauter se sentit le cœur gros. Modeste dit : pourra-t-il arriver rien à Albert? Pour M. Chaumier, il parlait ce jour-là à l'Assemblée négrophile, et il disait : O ermite inouï! on sépare les pères de leurs enfants! et ne fermez pas vos yeux, en vous mettant pour un moment à la place des malheureux esclaves! Qui de nous pourra supporter une semblable séparation?

La maison fut triste pendant plusieurs mois. Gene-

vière une extension du cancer social, et que notre organisation industrielle est une grande machine qui fait des pauvres et des prolétaires; en quantité d'autant plus grande que son travail est plus considérable et son mouvement plus accéléré.

« Oui, à l'époque de vieillesse qu'elle a atteint, la civilisation fait des pauvres, et le mouvement qui l'emporte vers la féodalité industrielle est si énergique, que l'Angleterre, qui avait laissé aux siens une dernière boîte, la leur rendra aujourd'hui.

Elle ruine les pauvres!

Elle bien! lumineux philosophes, brillants économistes, savants politiques, grands hommes qui chutent la perfectibilité sur tous les tons que dites-vous de ce progrès que nous accomplissons? N'est-ce pas contents et fiers des gâteaux de votre civilisation tant aimée? — Lisez les aléas suivants sur le sort des populations agricoles de l'Angleterre, qui s'étoit empressé de leur faire des avances. »

« Remarquons bien l'état des choses, état qui ne peut qu'empirer en continuant dans le même système. La petite industrie, la petite culture, la petite propriété sont dans les plus mauvaises conditions pour produire et prospérer fort peu. Le commerce se trouve, par la surabondance exubérante de ses membres, et par la concurrence des grands magasins, dans la nécessité de falsifier et sophistiquer les produits qui lui passent entre les mains. — D'un autre côté, la population augmente dans une proportion tellement effrayante, que son chiffre d'accroissement est actuellement, en Angleterre, de cinq cents personnes par jour. La civilisation ainsi accélérée n'a qu'une issue : l'économie politique la lui indiquera comme on vient de voir; elle posera en principe, en vue de l'intérêt général, qu'il faut augmenter la production, et pour cela faire supprimer la petite culture, la petite industrie qui produit peu et mal, et le petit commerce qui détériore les produits; elle concourra forcément, dès lors, à la suppression de la petite propriété, ainsi qu'elle a conclu naguère, comme on sait, à la suppression de la grande, en favorisant de ces hauts, puissants et savants conseils les lois d'expropriation révolutionnaire. Entre-temps, la force des choses complètera, aux chants de triomphe de l'économie politique, la spoliation déjà si avancée de la masse par la minorité toute-puissante; le sol sera intégralement envahi par de modernes conquérants industriels; les capitaux et le pouvoir appartiendront légalement et légitimement à des seigneurs mercantiles. La concurrence dépréciative du salaire livrera le proléttaire

pieds et poings liés à ces suzerains d'un nouveau genre; les masses populaires composentront un immense vassalage salarié, quand il pourra trouver du salaire, vivant au jour le jour quand il pourra trouver à vivre. — Cependant l'égalité devant la loi sera le premier article de la constitution; toutes les libertés seront inviolablement respectées; la liberté individuelle, la liberté de conscience la liberté d'écrire et émettre toutes les opinions, sans que la censure puisse être jamais rétablie; le proléttaire sera déclaré apte à exercer toutes les fonctions de l'état; on ne lui contestera aucun des droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen; il jouira même de ceux qui ont été oubliés dans la fameuse déclaration de 1789, comme le droit de vivre mille ans s'il peut, ou de mourir de faim, sans se plaindre, aux coins des bornes. On peut espérer même que, à cette époque, on sera parvenu à établir définitivement et solidement, dans le pacte fondamental, la consécration formelle du principe de la souveraineté du peuple.

« Les révoltes de l'avenir seraient faites pour des droits positifs, des intérêts vitaux, par des populations qui la civilisation laissées dans un état inculte, grossier et demi-sauvage. Ce serait, dans toute sa nudité, la guerre de celui qui ne possède pas contre celui qui possède. Cette guerre-là résulterait toutes les autres... En présence d'un pareil avenir il n'y a pas eu paradoxe à dire que 1837 serait l'âge d'or des révoltes modernes.

« En résumé, et pour arriver à une conclusion moderne : Les nations sont intestinées et divisées aujourd'hui en deux camps enemis ; chaque progrès des sciences et de l'industrie, chaque pas de la civilisation augmentera la divergence des intérêts et l'hostilité des classes antagonistes. La civilisation prise entre l'exiguité de la production et l'encombrement croissant de la population, va entraîner nécessairement la divergence des intérêts et l'hostilité des classes antagonistes. La civilisation prise entre l'exiguité de la production et l'encombrement croissant de la population, va entraîner nécessairement la divergence des intérêts et l'hostilité des classes antagonistes.

« Or, la civilisation a quatre moyens pour établir l'équilibre de population : que nos législateurs et moralistes veuillent bien me permettre de les leur indiquer.

« Le premier consiste à propager les bons conseils de Malthus, et à sermonner le prolétariat marié.

« Le second serait d'obtenir, par voies monastiques et consécrations religieuses, le célibat d'une partie de la société. Celui-ci n'est guère dans l'esprit philosophique et progressif; le premier est évidemment impuissant et mal; — les deux derniers procédés sont plus sûrs; ils consistent à faire des ennuies où à détruire des enfans, tout simplement. Il n'y a pas besoin d'être grand économiste pour les découvrir; il ont d'ailleurs, en leur faveur, l'épreuve du temps; car on les emploie avec succès depuis longues années, le dernier en Chine. L'autre dans une grande partie de l'Asie. — Nul doute que dans le siècle des lumières on ne sache faire le meilleur choix.

« Ce ne sont point ici des prophéties mystiques : une grande partie de ces faits sont accomplis; nous sommes importés rapidement dans le mouvement qui les enlève, et l'histoire du prolétariat est bien de l'histoire moderne. La France a été frappée de terreur lors des événements de Lyon; il est incroyable qu'elle ait si légèrement oublié que le seul appareil que l'on ait su placer sur une plaie si profonde, a été l'application de trente mille baïonnettes. L'Angleterre est aux abois. Depuis quelques années elle pousse des cris de détresse, et sa réforme parlementaire, n'est honneur qu'à la tromper un moment sur la nature de son mal; les enquêtes successives montrent à nu l'intensité croissante de la gangrène qui la dévore.

« D'après les derniers journaux regis de France, la situation intérieure de l'Angleterre devient chaque jour plus inquiétante; des commencements de révolte ont eu lieu sur divers points. Nous publierons demain les détails qui nous sont parvenus.

« Rosas a déclaré aux ministres de France et d'Angleterre qu'il ne pouvait répondre à l'offre de médiation faite par eux, avant d'avoir soumis leur proposition aux chambres.

« Nous recevons à l'instant la communication suivante que nous nous empressons de publier :

#### Avis du Consulat de France.

Plusieurs Français résidant à Montevideo ayant témoigné le désir de se réunir avec leurs compatriotes pour faire parvenir au roi l'expression des sentiments dont les frapperont la mort de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, le consul de France a l'honneur de prier ceux de ses nationaux qui auraient l'intention de se joindre à cette manifestation, de se contacter et de s'associer à cette manifestation, de vouloir bien se trouver chez lui, vendredi prochain, 28 de ce mois, à 8 heures du soir, afin de désigner les personnes qui seront chargées de rédiger une adresse au roi.

**Erratum.** — Dernier numéro, 5e, ligne de la chronique théâtrale, au lieu de l'habile rédacteur, lirez: Directeur.

#### Notice biographique sur la vie de Charles Fourier.

(Suite.)

Sorti une première fois des mains de ceux qui l'avaient arrêté, Fourier se vit, les jours suivants, ressaisi, puis relâché à diverses reprises, et demeura de la sorte, quelques semaines durant, sous le coup d'une menace continue de mort. Il subsista jusques à quatre visites domiciliaires par jour, et, à chacune d'elles, il fallait faire aux agents de la tyrannie, hommes non moins cupides que sauvageards, le sacrifice de quelqu'un des objets qui restaient encore en sa possession. C'est ainsi qu'il y eut nécessité pour lui de leur abandonner même sa mère, même en dernier lieu une forte collection de cartes géographiques, à laquelle il tenait beaucoup. Il parvint enfin à se dérober aux persécutions des inquisiteurs terroristes, et gagna la campagne où il se tint caché quelque temps; puis se raya, avec raison, peu en sûreté dans la ville de Lyon et dans son voisinage, il revint à Besançon, dans sa famille.

Il avait beaucoup souffert pendant le siège et pendant le mois qui suivit la prise de Lyon. Sa santé en était quelque peu altérée. Quant au chagrin des pertes pécuniaires qu'il avait faites, il ne s'en montra dès lors nullement affecté.

De retour dans sa ville natale, il se crut dispensé de la prudence qui l'avait porté à se chercher tant qu'il était encore à Lyon ou dans les environs. Malgré les conseils de ses proches et de quelques amis, il se déonna gea de la contrainte qu'il venait de subir, et qui, à raison de ses goûts, lui était si pénible, en allant librement partout et se montrant sans précaution en public.

Cette conduite lui valut d'être arrêté de nouveau pour le motif d'avoir quitté Lyon sans papiers en règle. Son arrestation avait lieu en effet par ordre du tribunal révolutionnaire de Besançon. Le crédit de quelques personnalités influentes, amis de sa famille, le fit mettre en liberté.

Qu'on ne s'imagine pas du reste, que Fourier, dont la singularité était grande, qui dès le collège ne faisait rien comme les autres, qui en outre craignait par-dessus tout qu'on se donnât pour lui même le moindre souci, le plus léger embarras; qu'on ne s'imagine pas, dis-je, que Fourier s'empessa de se réclamer des personnes qui pouvaient le tirer de ce mauvais pas. Ce fut indirectement et à son insu, par un employé de la prison, que sa famille fut avertie.

(La suite à demain).

**OJO AL AVISO.** Se vende ose aliquia la pastelería de D. Pedro Salaberry que tiene excelentes condimentadas para este negocio, tiene dos grandes galeras con pasteles y el pan empredido con dos cañitas de madera para hornear; se dará por un precio razonable, al que se interese en ella, puede ocurrir en la misma, pastelería hallará con quien tratar. Dicha pastelería está a los pies de la casa de D. José M. Esteves una cuadra fuera del mercado.

**Madame Motte, SAGE-FEMME** (voir aux annnonces de la 4e page), vient de transporter son domicile [place de] la Matriz, à rue de la Portion, ou de Saint-Pierre, n° 2. En la mano de sombrero oriental,

## A VENDRE:

**MAGASIN A VENDRE.** — On vend le magasin rue de San Telmo, n° 1, dans la maison de feu Francisco Cortina. Il se recommande beaucoup par sa position avantageuse, et le capital qu'il doit employer est très peu de chose. On pourra se rendre à ladite maison pour traiter de cette affaire, ou bien à l'Agence Française, rue des Pescadores, n° 23.

**A vendre à l'année une PROPRIETE** de 80 varas carrés, formant esquina, avec corps de logis, cuisine et une belle écurie, à l'entrée de la nouvelle ville. Le produit net, est de 250 \$ par mois. Pour plus de renseignements, s'adresser à l'*agencia francesa*, rue des Pescadores, n° 23.

**Se vende en el precio mas acomodado una FINCA** de 80 varas cuadradas, formando esquina, con estancias viviendas, cocina y un aljibe abundante. Se halla á la entrada de la ciudad nueva. El producto neto es de 250 \$ mensuales. Para mas datos dirigirse a la *agencia francesa*, calle de Los Pescadores, n° 23, donde está depositado el plano de dicha finca.

**Se vende el ALMACEN** sito en la calle de San Telmo, n.º 12 (tiendo el paraje mas ventajoso que se puede encontrar), con su escritorio correspondiente y demás efectos que se indican.

En la misma casa darán razón hasta las diez de la mañana. También se pueden ocurrir á la calle del Porton No 116, para la información correspondiente.

**A vendre un modelo de MECANIQUE A FAIRE LES BRUCES.** — Ladite machine, exécute en grand, peut fournir douze mille briques par jour. Celui avec qui on traitera pour ledit modèle se charge de procurer un ouvrier capable de l'exécuter en grand et qui répondra de son ouvrage.

S'adresser au magasin de vins, grande rue du Marché, No 33.

**MAGASIN A VENDRE A LA PLAZUELA DU MOUILLE.** — On vend (A CAUSE DU DEPART du propriétaire) le MAGASIN NAVAL, situé dans la rue de San Telmo, n° 83, vis-à-vis des maisons neuves de don José Peo.

Les avantages qu'offre cet établissement, tant par sa position avantageuse que pour le crédit dont il jouit déjà, sont d'une qualité peu commune.

Les personnes qui s'y intéressent sont priées de se rendre à la même maison, où elles trouveront le propriétaire, avec lequel elles pourront s'entendre.

Dans la rue San Joaquim, n° 10, il se vend un magasin de VERRERIE et de VIVRES, qui, pour le peu de capital qu'il demande, pour la localité dans laquelle il se trouve, et pour la régularité de la maison, peut, doit convenir beaucoup à ceux qui pensent y mettre un autre établissement que celui qui s'y trouve actuellement. — Les personnes qui désirent l'acheter peuvent s'en dresser à la même maison.

**A VENDRE**, à Buenos-Ayres, rue du 25 de Mai, n.º 32, le superbe établissement de BAINS et HOTEL du défunt Joseph Ballester. Sa vente devant éblouir du pays sous peu.

L'établissement est le seul qu'il y ait dans cette capitale; il se compose de 16 baignoires en cuivre, avec une immense chaudière, montée pour faire chauffer eau nécessaire. Chaque baignoire a ses tuyaux et clés en cuivre. Une pompe contruite dans un puits, remplie avec un cheval les baignoires d'eau, le tout se trouve dans le meilleur état de service.

L'Hôtel se trouve situé dans le même corps de logis; il consiste en 18 ou 20 pièces meublées. Le train de cuisine est des plus complets. Le prix du loyer est modéré.

Les personnes qui désiraient acheter cet établissement, doivent venir ou charger quelques mots de traiter avec la propriétaire, qui habite la susdite maison.

**GRASSE SURFINE.** — MM. les Restaurateur et chef d'autres établissements en trouvent en gros et en détail au prix le plus modéré au dépôt établi rue de St-Vicente, numéro 49, près le petit marché, au magasin de combustibles.

**GRASA SUPERIOR.** — La encontrarán por mayor y menor en el precio mas equitativo los fondeos o gatos de establecimientos, en el almacén de combustible calle de San Vicente, n.º 49, cerca del mercado chico, donde se halla el depósito.

## DEMANDES ET AVIS DIVERS.

**AVISO INTERESANTE.** — A la Peineta Colorada, calle del Porton, n.º 136, se ha sacado RAPE francés recién llegado de Paris y de Bordeaux, fresco y de superior calidad, Rape de agrafo legitimo de la fabrica de Meuron, Cigarrillos de regaliz y de medio-regaliz, gran surtido de Cajas de rapé, carteras de todas clases, navajas de patente de afeitar, anteojos de todas clases, tiradores finos y ordinarios, camisas blancas y de color, y muchos otros artículos que por su larga extensión no se mencionan, y todos a precios muy moderados.

**AVIS.** — M. Senateur Rouillier, fait savoir au public qu'il vend son establecimiento de restaurant et billard, situé à la Buena-Vista. Les personnes qui désirent l'acheter peuvent se diriger chez lui pour traiter.

Madame PELLIER, nouvellement arrivée de Paris, fait savoir qu'elle fait tous genres de corset, pour homme comme pour femme. Dans le même atelier, l'on confectionne les robes, les voiles et les mantillas. L'on blanchit les dentelles a neuf et on les raccommode, l'on brode toutes espèces de chosa, l'on fait les layettes pour les nouveaux-nés, et l'on blanchi les bâts de soie, blancs comme autres, on les remet à nauf, et on remet à neufs les robes de soie, rue San-Diego, n.º 32.

**Un professeur de LANGUE ESPAGNOLE** offre ses services et ses soins assidus à ceux qui voudront bien l'honorner de leur confiance. — S'adresser au bureau du journal.

Un jeune italien, PROFESSEUR D'EQUITATION, désirerait de se placer dans n'importe quelle maison pour avoir soin des chevaux et les dresser selon les méthodes d'Europe. — S'adresser au bureau du journal.

Une jeune basquaise désirerait nourrir dans une bonne maison particulière; elle a le fait très-bon, frais et en abondance; elle présente une belle complexion et les meilleurs renseignements possibles. On peut la demander au café de M. Larroque, à la Buena Vista, vis-à-vis la fabrique de savon et de chandelles.

Madame Colyg, nouvellement arrivée de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera de faire l'état du MODISTE EN ROBES, et qu'elle mettra tout son zèle à satisfaire les amateurs de nouveautés, autant par la variété et la nouveauté, que par la modicité de ses prix. De meurant que San Francisco, n.º 18, en la maison de M. Rumi.

### Avis.

**A LA GRANDE LUNPTTE D'OR.** — Magasin du sieur VIOLEZZI, Opticien, rue Saint-Gabriel, No 127 et 129.

On vient de recevoir un grand assortiment de lunetterie en tous genres; verres en cristal de roche et ordinaires, myopes et convexes, dioptriques, convergents, facés a main avec et sans ressorts, longueettes jumelles pour le théâtre, petites longues vues de campagne pour la poche. Parmi le grand choix de marchandises dont le détail serait trop long, les articles suivants serviront pour donner une idée du grand bon marché qu'on rencontrera dans cette maison: Redingotes de drap fin noir et de couleurs à 13 patacos chaque, gilets de soie assortis à 2 et 3 patacos, cols satin à 1d. 4 chemises à pat. 1 et demi. Un joli chapeau de ridicule à 1 pat. Un assortiment de verres et flacons en cristal et porcelaine à pat. 1 et pat. et demi pièce, etc.

### VIGLEZZI.

### Aviso.

**AL GRAN ANTEJOJO DE ORO.**

Tienda de VIOLEZZI, calle de San Gabriel, Nos 127 y 129.

Se acaba de recibir un gran surtido de anteojos de todas clases, cristales de rocha y ordinarios, meyops y convexos, ditos de colores para conservar la vista, lentes con resortes y sin ellos. Anteojos dobles para teatro, dioptricos de campaña como para bolillo. Entre el gran surtido de mercancías de que el detalle sería muy largo, los artículos siguientes bastarán para dar una idea del gran baratillo que se encuentra en la dicha casa. Levitas de paño fino, negro y de color a 13 patacos una, chalecos de seda surtido 2 y 3 patacos, cohetones de raso a 1 pat. 1d. con perleras 1 y 1/2 pa. Un surtido de ridicule a 1 pat. gran surtido, copas, vasos, frascos y frascitos de cristales y porcelana a 1 pat. y pat. 1/2 uno, etc.

### VIGLEZZI.

### FABRIQUE DE BIÈRE.

Rue de la Estanzuela, en face de la quinta de M. Inaya. Elle appartient antérieurement à M. Guindon.

MM. LECKNER et DAVIAUD offrent, dans cet établissement, leurs services au public qui, soit dans la maison, soit à domicile, sera servi avec exactitude, au prix modéré de Deux patacos la douzaine, les bouteilles ou cruchones non compris. Les rebouteurs au comptant auront un troisième à la douzaine. Prise au bard, et au comptant, on pourra donner la bouteille à raison de SIX Veintenes avec avantage du troisième. Les entrepreneurs se chargent dès ce jour par une fabrication soignée *les désirs* des plus fins consommateurs. — S'adresser au dépôt, Grande rue du Marché n.º 60 en face de la place Gigantea et chez M. Tugemans, tinturier, rue du Porton, à côté de M. Monteiro.

Madame THEVENET, SAGE-FEMME, voulant reconnaître la confiance dont les dames de cette capitale ont bien voulu l'honorier, croit devoir, avant de partir pour l'Europe, leur recommander MADAME MORTET, récemment arrivée de France, reçue par la Junta de higiene de cette ville, et domiciliée rue Neuve-du-Cordon, maison Esteves, en face du café de l'Immortal. Madame Thevenet croit pouvoir, en toute confiance, garantir les connaissances et l'habileté pratique de madame MORTET, et assurer qu'elle ne laissera rien à désirer aux personnes qui auront recours à ses soins.

**Aviso.** — La Sra. Thevenet, pantera, consecuentemente à la distinguida confianza que siempre le han dispensado las señoras de este pueblo, se halla en el deber antes de embarcarse para Europa, recomendarles la Señora Mortet, recién llegada de Francia, y recibida por la Junta de higiene de esta capital, y domiciliada en la calle nueva del Cordon, casa del Sr. Esteves, frente al Café del Immortal. Esta Señora es de todo saber en su arte y es hacerle justicia en asegurar que nada dejará a desear á las personas que gustan ocuparla.

— On a déposé au bureau du journal une lettre adressée à M. Armand Salfray, peintre en bâtiment à Montevideo, fils du gardien de l'Arc de Triomphe de l'Étoile.

**AGENCE FRANÇAISE d'Affaires et de Commission,** rue de los Pescadores, sous la direction de M. VIAL. — Le bureau est ouvert de 9 à 3 heures. — Le Directeur se rend à l'avance responsable de tous les actes de l'administration.

**Un jeune homme de 23 ans, français, sachant faire un peu de cuisine et connaissant le service intérieur d'une maison, désire se placer.** — Il a de bons répondeurs, — S'adresser au bureau du *Messageur*.

**BILLARDS.** — Jusqu'à ce jour aucune fabrique de Billards n'a existé dans ce pays, et ceux qu'on importe de l'étranger souffrent toujours du jeu de bois et occasionnent des frais énormes. M. Cochet, menuisier-chênié, qui a une longue expérience dans ce genre de construction, s'offre à établir les Billards de toutes dimensions et de toutes classes qui lui seront demandés, soit pour établissements publics ou pour usages particulières, et il se servira préféremment du chêne du Nord-Amérique, dont la beauté est connue et qui ne travaille point comme d'autres bois qu'on importe de l'étranger. — Les prix seront les plus accommodans. — S'adresser à M. Cochet, rue San Benito, n.º 30, en face des magasins de M. Duplessis.

**BILLARES.** — Hasta ahora no se estableció en el país ninguna fábrica alguna de Billares, y los que se traen del extranjero necesitan siempre costosas refacciones causadas por el juego de las maderas. El Sr. Cochet, carpintero-chênié, que tiene una larga experiencia de esta clase de obra, ofrece construir los Billares de todas clases y dimensiones que se necesitan en los establecimientos públicos ó en casas particulares, sirviéndose preferentemente de roble de Norte-América, tan apreciado por su primor y por no alabeárse como las maderas importadas de otras partes. — Los precios serán los más acomodados. — Díjase al Sr. Cochet, calle de San Benito, 31, frente á los almacenes del Sr. Duplessis.

**MODES** — Madame Pénékere, nouvellement arrivée de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera de faire les modes, et qu'elle mettra tout son zèle à satisfaire les amateurs de nouveautés, autant par la variété et la nouveauté de ses chapéaux, que par la modicité de ses prix. — S'adresser chez M. Martin-Rose, tailleur, rue Saint-Francisco, n.º 40.

**Un demande un petit APPARTEMENT** de 3 pièces, meublé ou non meublé, qui soit situé dans le carré formé par les rues San Miguel, San Juan, San Gabriel et San Francisco. — S'adresser chez MM. J. J. Klick et Cie.

**Un BOTERO,** nouvellement arrivé de France, désire trouver une place pour diriger un magasin comme coupeur. Pour traiter, s'adresser au bureau du journal, rue San Benito, N.º 3.

**Un BOTERO,** recién llegado de Francia, desechar colocarse en una Botelería para dirigir la casa como cortador. — Ocuparse á la calle San Benito, n.º 3.

### Maison de Santé et Institut orthopédique, dirigidos por el doctor A. J. PEIXOTO

rue San-Miguel, 127, en face l'Eglise San-Francisco. Pension, chambre et traitement, 3 patacos par jour; les 15 premiers jours payés d'avance et los otros todos les días; les MALADES PERDROON DROIT A TOUTE RECLAMACION SUR LE PRIX DES 15 PREMIERS JOURS PAR LE FAIT SEUL DE LEUR ENTREE DANS L'ESTABLISHMENT. Pour les esclaves y doméstiques, il y a une infirmerie à part, où ils ne paieront que 2 patacos par jours. Les opérations se paient à part, l'après un tard dont les malades trouveront le tableau dans leurs chambres.

**BAINS DE VAPEUR SIMPLES ET SUCULENTS, 2 Patacos** BAINS ORDINAIRES et DOUCHES, 1 patacon.

**AVISO AL COMERCIO.** — Un joven francés que pude dar garantías de su buena conducta, desecharía hallar una colocación en alguna casa de comercio para llevar los libros ó bien sea en alguna tienda, comprometiéndose en desempeñarse de una y otra cosa. Ocuparse en esta administración, calle San Benito n.º 3.

**A vendre un CHIEN DE CHASSE** de race due, chassant et rapportant très-bien. Celui ou ceux qui désirent l'acheter pourront s'adresser au magasin de combustibles en face du Cinque.

## OBJETS PERDUS.

La personne qui a trouvé UNE CANNE en bois de palissandre (jacaranda), suministrada d'une tête de dogne en tôle fondue, est prie de la faire remettre CALLE SAN BENITO, numero 3, où on lui donnerá, si elle l'exige, six fois le salvo de cet objet.

### Pour le Hacere.

Le brick français Thérèse, capitaine Noël, ayant la moitié de son chargement arrêtée, pourra prendre le reste à fré.

S'adresser á ses consignataires, MM. Greenway et comp., ou à P. H. Robillard, No 44, calle del Nuelle.

**Avis.** — BAL DU CAFE DES ARCADES, á droite, en sortant du marché.

Depuis le 2 octobre il y a BAL tous les dimanches, à deux heures et demie de l'après-midi, et les jeudis et samedis de chaque semaine, depuis sept heures jusqu'à onze.

La salle ayant été considérablement agrandie, les danseurs jouiront de toutes les commodités possibles, et un orchestre choisi exécutera les plus jolies contre-dances et valses.

### Teatro.

El Martes 25 de octubre,

EL TASO, ó la muerte por amor.

Drama en 4 actos.

### COURRIERS.

Pour Cañones, San José, Collo, Durazno, Siriano, Mercedes, Sanlú, Florida, San Salvador et Salto, sortent les 1, 8, 15, et 21 de chaque mois.

Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha, le 1 et 10; pour el Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gérant, REYNAUD.

### OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 21 Octobre 1812.

Heures du jour.	Thermomètre Centigrado.	Baromètre Metri.	Etat du Ciel.	Vent.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Observations.
8 heures du matin. . . . .	11°	739	Sercin.	N. O.	6 h. 26	6 h. 31	
Midi. . . . .	23°	739	Beau.	N. E.			
8 heures du soir. . . . .	21°	739	Beau.	N. E.			
Maximum. . . . .	16°	730					
Minimum. . . . .							
Moyenne. . . . .							